

# INTERPELLATION

**Auteur** Christophe Clivaz, Les Verts  
**Objet** Désinvestissement des énergies fossiles  
**Date** 16.12.2015  
**Numéro** 5.0199

---

En juin 2015, le Parlement norvégien a décidé à l'unanimité de retirer son fonds souverain du charbon. C'est le plus gros fonds souverain du monde, avec 831 milliards de francs (1,3 % de la capitalisation boursière mondiale). Il se désengagera des entreprises minières ou des groupes d'énergie pour lesquels le charbon représente plus de 30% de l'activité ou du chiffre d'affaires.

La campagne mondiale de désinvestissement des énergies fossiles «Fossil Free», lancée en novembre 2012 par l'ONG 350.org, a pris une dimension internationale. Chaque jour, de nouvelles institutions s'engagent à retirer leurs investissements des énergies fossiles (Pour plus d'information sur le sujet, consulter le no 55 de La Revue Durable, août 2015: [www.larevuedurable.com](http://www.larevuedurable.com); et pour suivre les avancées de la campagne, voir: <http://gofossilfree.org/commitments>). En Suisse, la campagne «Mon argent zéro fossile» demande aux institutions financières suisses de désinvestir des énergies fossiles (Voir le site <http://mon-argent-zero-fossile.ch>).

L'Office fédéral de l'environnement a publié le 30 octobre 2015 le premier rapport sur cette question («Risque carbone pour la place financière suisse»). Selon cette étude, par ses investissements, la place financière suisse favorise un réchauffement de 4 à 6 degrés Celsius. Les caisses de pension sont tout particulièrement concernées. Il apparaît que des émissions de 6,4 tonnes de CO2 par personne assurée sont liées à leurs actions à l'étranger. «Cette situation s'explique en grande partie par le fait que les investisseurs connaissent mal le risque carbone qu'ils encourent, car les émissions liées aux investissements ne sont pas systématiquement répertoriées», lit-on dans ce rapport.

Il existe un conflit d'intérêts entre, d'une part, la recherche de gains et de rentabilité des entreprises du secteur des énergies fossiles et, d'autre part, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, condition sine qua non de la lutte contre le réchauffement climatique. S'il est résolu en faveur du climat, ce conflit d'intérêt se transformera en cauchemar pour les actionnaires des entreprises d'énergies fossiles puisque le cours de leurs actions s'effondrera irrémédiablement.

Cette campagne internationale appelle à agir localement, dans le canton du Valais aussi. Le 1er octobre 2015, lors d'une conférence organisée à l'Université de Lausanne par La Revue Durable, Monseigneur Morerod s'est publiquement engagé à inviter les conseillers de l'Institut pour les œuvres de religion (la Banque du Vatican) à ce qu'elle retire ses avoirs des entreprises d'énergies fossiles afin d'agir en cohérence avec l'encyclique Laudato si ([www.cath.ch/newsf/mgr-morerod-va-ecrire-au-vatican-pour-quil-retire-les-fonds-places-dans-les-energies-fossiles](http://www.cath.ch/newsf/mgr-morerod-va-ecrire-au-vatican-pour-quil-retire-les-fonds-places-dans-les-energies-fossiles)). De même, l'Université de Lausanne est en train d'examiner son portefeuille de placements en de vue de désinvestir.

## Conclusion

Je souhaiterais dès lors avoir une réponse du Conseil d'Etat aux questions suivantes:

1. Le Conseil d'Etat partage-t-il l'analyse qui met en évidence un conflit d'intérêts irréductible entre la rentabilité du secteur des énergies fossiles et les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique et la réduction des gaz à effet de serre ?
2. Le Conseil d'Etat partage-t-il les objectifs de la campagne qui cherche, au niveau suisse et international, à promouvoir le désinvestissement des énergies fossiles ? Et si non, pourquoi ?

3. Le Conseil d'Etat est-il prêt à donner à ses cinq représentants (de l'employeur) au sein de l'organe paritaire de la CPVAL des consignes claires et concrètes pour qu'ils demandent:
  - a. une analyse du portefeuille de la CPVAL quant à ses éventuels actifs dans le secteur des énergies fossiles ?
  - b. à ce que les éventuels actifs dans les énergies fossiles soient retirés du portefeuille de la CPVAL dans les plus brefs délais ?
  - c. à ce que l'organe paritaire communique les résultats des questions 3a et 3b à toutes et tous les affilié-e-s à la CPVAL?
4. Si le Conseil d'Etat devait répondre par la négative à la question 3, pourrait-il justifier sa décision ?
5. Par extension, le Conseil d'Etat est-il prêt à interpeller les institutions autonomes subventionnées par le canton afin qu'elles aussi mènent une réflexion sur le désinvestissement des énergies fossiles de leur caisse de pension ?